

Une voix: Comment l'avez-vous appris?

Une voix: Peu importe, il l'a su.

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, je ne peux le confirmer. Un agent est entré en contact avec le ministre, mais je ne suis pas sûr qu'il fasse partie de la Gendarmerie royale. J'ai vérifié, mais on m'a dit qu'aucune demande de ce genre n'avait été présentée par le procureur général du Manitoba.

Une voix: La police municipale alors?

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre: si quelqu'un entre au pays en provenance de l'étranger—particulièrement des États-Unis—et si cette personne est suspecte des nouveaux crimes prévus par la loi sur les mesures de guerre, serait-elle traitée autrement qu'un Canadien ne l'est aujourd'hui?

M. l'Orateur: En effet, comme le prétend l'honorable c'est là une question de principe...

Une voix: C'est une bonne question!

M. l'Orateur: En effet, comme le prétend l'honorable député, c'est sans doute une bonne question. Cependant, elle a une valeur affirmative, et c'est pourquoi elle n'est pas recevable.

M. Woolliams: Pourrais-je me reprendre, monsieur l'Orateur, car, soit dit en toute déférence, je n'essayais pas de faire de la rhétorique? Nous avons déjà admis ce genre de personnes, c'est donc en réalité une question pratique. Ma question est simple: la loi s'applique-t-elle aux étrangers qui répondent à la description, comme à un Canadien? Pourrait-on les détenir sans qu'ils aient le droit de consulter un avocat ou de connaître l'accusation qui pèse contre eux?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, malgré ses efforts le député n'a réussi qu'à formuler une autre hypothèse. Je puis dire seulement qu'il y a une loi et un règlement que nous essayons d'appliquer.

[Français]

M. l'Orateur: L'honorable député de Saint-Boniface désire-t-il poser une question supplémentaire?

M. Joseph-Phillippe Guay (Saint-Boniface): Oui, monsieur l'Orateur.

[Traduction]

Je voudrais demander au ministre de l'Immigration s'il a communiqué avec le procureur général de la province du Manitoba au sujet de ce membre des Panthères noires et si le procureur approuve la politique du gouvernement fédéral tendant à permettre à M. Ray «Masai» Hewitt de se rendre au Manitoba pour y prendre la parole vendredi?

L'hon. M. Lang: Autant que je sache, monsieur l'Orateur, le gouvernement du Manitoba n'a pas communiqué avec nous.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA DEMANDE D'AIDE DE LA RYERSON PRESS POUR ÉVITER LA MAINMISE AMÉRICAINE—LA POLITIQUE RELATIVE AUX ÉDITEURS DE MANUELS SCOLAIRES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de l'Industrie et du Commerce si le gouvernement a considéré une requête de la maison d'édition Ryerson Press qui aurait eu besoin d'aide pour éviter la vente de l'entreprise à des intérêts américains?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Il me semble que cette question a été posée hier. Si je me trompe, le ministre pourrait peut-être y répondre.

M. McGrath: En toute déférence, monsieur l'Orateur, la question n'a pas été posée dans les mêmes termes hier. Voici ce que je demande: le gouvernement a-t-il reçu une demande d'assistance et pourquoi n'y a-t-il pas donné suite?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, tout ce que je peux dire, c'est qu'une telle requête ne m'est pas parvenue à moi. Je vais vérifier si d'autres ministres l'auraient reçue.

M. McGrath: Quelle est la position du gouvernement devant la mainmise par des sociétés américaines sur de nombreuses maisons d'édition canadiennes qui s'occupent de la publication de manuels scolaires?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député demande au ministre un exposé de politique, ce qu'il ne peut pas faire en ce moment, à mon avis.

M. Baldwin: Il n'a pas de politique.

L'APPARTENANCE ÉTRANGÈRE D'ENTREPRISES CANADIENNES—LA MODIFICATION À LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au leader du gouvernement à la Chambre? Le président du Conseil privé peut-il nous dire quand les modifications à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions seront présentées à la Chambre, afin que nous puissions de nouveau envisager les mesures à prendre pour empêcher que des établissements comme la Ryerson Press passent aux mains d'intérêts étrangers?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Non, monsieur l'Orateur. Je ne suis pas en mesure de dire quand la Chambre sera saisie de ce bill.

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre? Étant donné la grande importance qu'ont les manuels scolaires, tout particulièrement pour former les opinions des jeunes Canadiens, le gouvernement envisagerait-il immédiatement d'appliquer aux maisons d'édition les mêmes normes quant à la propriété canadienne qu'aux banques et aux radiodiffuseurs?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député doit savoir que les banques et les radiodiffuseurs relèvent du fédéral et que partant, nous avons une responsabilité précise à l'égard des politiques qui y ont cours, alors que de toute évidence il n'en est pas ainsi des maisons d'édition.